

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la Lozère COMMUNAUTE DE COMMUNES RANDON-MARGERIDE

Séance du mardi 13 avril 2021

Date de la convocation : 07/04/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est

Membres en exercice : 35 réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents: 28 Votants: 35 Pour: 35 Abstention: 0 Contre: 0 <u>Présents</u>: Jean-Louis ALLE, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Pierre-Emile

SYLVAIN, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL

<u>Représentés</u>: Maxime ATGER, Jean-Luc GOAREGUER, Patrice MONTEIL, Patrice SAINT-LEGER, Murielle TEISSEDRE, André THEROND, Didier VIGOUROUX

Excusés : Absents :

Secrétaire de séance : Christian PASCON

DE_2021_056 - Objet: SIGNATURE AVENANT N°2 CONTRAT COLLECTIF SANTÉ

Monsieur le Président expose que par délibération en date du 11 décembre 2018, la Communauté de Communes a décidé de contractualiser avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) afin d'assurer la couverture santé des agents.

Il présente l'avenant N°2 au contrat proposé par la Mutuelle nationale Territoriale (MNT) qui intègre la nouvelle grille tarifaire des cotisations ainsi que les nouvelles avancées en matière de résiliation d'adhésions pour les agents.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'accepter l'avenant N°2 au contrat collectif d'assurance santé à adhésion facultative

- **D'autoriser** le Président à le signer.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président, Francis SAINT-LEGER

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 22/04/2021
048-200069102-20210413-DE_2021_056-DE